

Édito

POUR LES COMMUNES

LIBERTÉ !



Malgré ses déclarations sur la liberté locale et la volonté de partage des pouvoirs entre l'État et les collectivités, le Premier ministre présente pour 2026 le même budget que son prédécesseur. Tout en annonçant une décentralisation demain, il continue de recentra-

liser aujourd'hui les finances locales, avec toujours plus de ponctions sur nos budgets pour alimenter les dépenses d'un État qui ne se réforme pas.

Reconduction et aggravation du « Dilico », dont le montant sera doublé, forte réduction des variables d'ajustement, baisse des compensations fiscales, poursuite du gel du montant de TVA destiné à compenser les suppressions de fiscalités locales, réduction du champ du FCTVA, resserrement des concours de l'État aux collectivités, nouveau coup de rabot sur le fonds vert et les agences de l'eau... Ces mesures ne constituent pas des économies mais des prélèvements. Elles ne régleront pas l'endettement catastrophique du pays et auront même un effet récessif, en freinant l'investissement local.

Pour faire de vraies économies locales, l'AMF propose de supprimer tous les coûts supplémentaires que l'État impose aux collectivités par des normes dont la croissance n'est toujours pas maîtrisée. Il faut dès maintenant un moratoire sur toutes les contraintes nouvelles. La décentralisation ne saurait se réduire à un transfert de charges que l'État serait tenté de faire payer aux collectivités. Elle est un projet de liberté qui repose sur plusieurs principes fondamentaux : subsidiarité, libre administration, autonomie financière et fiscale, consécration de la clause de compétence générale, déréglementation nationale et pouvoir réglementaire local. La liberté sera au cœur du 107^{ème} Congrès, mi-novembre à Paris. Tous les élus sont conviés pour porter un message qui résonne comme une nécessité pour le pays et une espérance : « Pour les communes, LIBERTÉ ! ».

DAVID LISNARD



STATUT DE L'ÉLU

Un texte porteur d'avancées

À l'issue de l'adoption à l'unanimité, en séance publique au Sénat, de la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local, le 22 octobre dernier, l'AMF salue un texte qui apporte des avancées tangibles pour les élus locaux. Les inquiétudes et préoccupations des élus, relayées par l'AMF, ont été prises en compte dans le texte adopté. Le Sénat a sécurisé davantage l'action des élus, en clarifiant le périmètre de la « prise illégale d'intérêts ». Par exemple, il a introduit la notion d'intentionnalité et exclu l'intérêt public du champ du délit, suivant ainsi plusieurs des recommandations du rapport de Christian Vigouroux. Pour sa part, l'AMF continuera de travailler pour que ce délit soit le plus clairement établi, pour la parfaite information des élus.

Améliorer les conditions d'exercice du mandat

Le Sénat a par ailleurs retiré une nouvelle contrainte inutile pour les élus locaux concernant l'engagement public à respecter les valeurs de la Charte de l'élu local en début de mandat, considérant que le droit actuel garantit le respect des principes qu'elle recouvre. Il a en outre supprimé l'obligation de s'engager à respecter la

dignité de la personne humaine, disposition qui avait fait réagir de nombreux élus. Enfin, il a entériné des mesures importantes pour la valorisation des mandats locaux et des droits sociaux qui y sont attachés. Dans le même esprit, ce texte permettra de mieux concilier la vie professionnelle ou étudiante avec l'exercice d'un mandat local. Le texte voté par le Sénat doit être examiné en novembre, en commission, par l'Assemblée nationale. L'AMF espère qu'il aboutira au plus vite, dans la perspective des élections municipales, comme le Premier ministre s'y est engagé. L'AMF se tient à la disposition des députés pour poursuivre le dialogue avec le Parlement. L'amélioration des conditions d'exercice du mandat est un apport attendu et décisif pour favoriser l'engagement, mais ne suffira pas à elle seule à répondre aux difficultés que rencontrent les élus locaux. Celles-ci tiennent d'abord à l'excès de normes dont la croissance n'est toujours pas maîtrisée, renforçant ainsi le poids de la bureaucratie sur la gestion locale. Elles tiennent aussi aux ponctions opérées par l'État sur les budgets locaux sans effet sur l'équilibre des finances publiques. Ces priorités doivent rester à l'ordre du jour des travaux du Parlement et du gouvernement.

Enquête AMF-ANACEJ* : les dispositifs en faveur de l'engagement des jeunes

En vue des prochaines élections municipales, l'AMF et l'ANACEJ, soucieuses de soutenir l'engagement local qui fait la vitalité de la démocratie, ont lancé, au printemps dernier, une enquête auprès des communes pour recenser les dispositifs en faveur de l'engagement des jeunes. L'enquête publiée le 8 octobre, basée sur un échantillon de 1 117 communes de toute taille et une dizaine d'EPCI, révèle qu'une très large majorité des sondés mènent des actions d'information et de sensibilisation sur l'engagement (78 %) et principalement en y impliquant les jeunes (58 %). Les collectivités locales interrogées considèrent que ces actions ont permis d'améliorer la prise en compte des besoins des jeunes (61 %) et de renforcer leur implication dans la vie locale et associative (39 %). Dans un contexte de défiance croissante des jeunes envers le monde politique et à l'heure où près de 70 % d'entre eux estiment ne pas être suffisamment représentés sur le plan politique, 70 % des sondés envisagent de mener ou de ren-



forcer des actions en faveur de l'implication des jeunes lors du prochain mandat, et ce, malgré les freins identifiés (manque de temps, de budget et de compétence). Les actions envisagées sont multiples : organisation d'événements, dispositifs de consultation et de participation... Par ailleurs, l'enquête estime à près de 7 000 le nombre de conseils municipaux d'enfants (CME) et de jeunes (CMJ). À partir des réponses reçues, l'enquête estime que le nombre de

CME et CMJ s'accroît proportionnellement à la taille des communes (moins nombreux dans les communes de moins de 200 habitants et quasi-systématique dans les communes de plus de 50 000 habitants). L'enquête a aussi permis d'identifier les besoins des communes en la matière, et ce, afin d'adapter les modalités d'accompagnement après mars 2026.

Dans la continuité de cette enquête et de sa campagne « Osez l'engagement ! », l'AMF organisera, lors de son Congrès annuel, le 19 novembre en grand forum à 9h30, un débat sur l'engagement des jeunes et le renouvellement politique en 2026, l'occasion notamment de détailler les résultats de l'enquête, de dresser un bilan sur l'engagement des jeunes et d'identifier les pistes d'amélioration.

*Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes

L'AMF rend hommage à Daniel Hoeffel

Le Président David Lisnard et le Bureau de l'AMF ont appris avec tristesse le décès de Daniel Hoeffel, le 14 octobre 2025 à 96 ans. Maire de Handschuheim pendant 43 ans et Président de l'AMF de 2002 à 2004, il a laissé une marque conséquente sur notre Association, à une époque charnière, celle de l'Acte II de la décentralisation. Il a porté avec détermination les principes de la décentralisation, leur consécration dans la Constitution et le maintien de la clause de compétence générale au profit des communes. Il a aussi donné une véritable dimension européenne et internationale à l'action de l'AMF. Dans tous ses mandats locaux, au Sénat ou comme ministre, Daniel Hoeffel laisse l'image d'un homme intègre et droit et sera profondément regretté.

Voir sur www.amf.asso.fr/ Réf. BW42816

LIEN ARMÉE-NATION

L'armée de Terre et l'AMF nouent un partenariat

Le général Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de Terre, et David Lisnard, président de l'AMF, ont signé, le 15 octobre 2025, à l'École militaire, une convention de partenariat afin de renforcer le lien armée-Nation et la résilience territoriale. Les communes sont déjà des partenaires importantes de l'armée de Terre avec l'accueil des régiments, le système de villes marraines, la valorisation du patrimoine militaire, l'entretien de la mémoire ou encore la diffusion de l'esprit de civisme et de défense auprès de la jeunesse. Dans un contexte géopolitique nouveau et instable, l'armée de Terre et l'AMF ont souhaité consolider leur coopération à travers un partenariat renforcé visant à développer les liens entre les collectivités locales et les unités militaires implantées sur l'ensemble du territoire. Ce partenariat, qui associe aujourd'hui déjà 39 conventions

signées entre régiments de l'armée de Terre et collectivités, s'inscrit dans une démarche durable pour rapprocher citoyens, élus et militaires. Le dispositif a pour objectifs de dynamiser les échanges et la collaboration sur des projets d'intérêt commun, de mettre en place des actions concrètes et coordonnées bénéfiques pour l'attractivité des implantations de l'armée de Terre, la sécurité et le bien-être des citoyens et de promouvoir des initiatives en matière de sécurité, de défense et de gestion de crises dans les communes.

L'AMF, son réseau des associations départementales, leurs membres et les unités de l'armée de Terre peuvent collaborer pour promouvoir les valeurs de service, de solidarité et d'engagement. Ce partenariat constitue une étape importante pour la cohésion nationale.

Voir sur www.amf.asso.fr/ Réf. BW42815

Plan de lutte contre les déserts médicaux

Réunie, le 22 octobre dernier, en présence de plusieurs directeurs généraux d'ARS, la commission Santé de l'AMF est revenue sur deux réformes s'inscrivant dans le cadre du plan de lutte contre les déserts médicaux. Dans la perspective de la mise en œuvre de la 4^e année d'internat de médecine générale et l'arrivée, à la rentrée prochaine, de docteurs juniors sur l'ensemble du territoire, élus et ARS se sont accordés sur la nécessité d'organiser dès à présent les modalités d'accueil en programmant localement des temps d'échanges entre les délégations départementales des ARS et les maires. Toutes les communes doivent pouvoir être choisies comme terrain de stage. Concernant la seconde réforme évoquée, à savoir la mise en œuvre des deux journées de consultations solidaires que réalisent des médecins dans des territoires identifiés par le gouvernement comme étant particulièrement carencés, élus et ARS ont mis en avant la nécessité que ces consultations soient organisées en lien très étroit avec les municipalités. Celles-ci jouent un rôle majeur pour organiser l'accueil du médecin, les consultations, mais aussi pour faire le lien avec la population.

SPPE : compensation financière

Si le décret relatif aux modalités d'accompagnement financier a été publié le 21 juillet 2025, l'arrêté de répartition n'est, à ce jour, pas paru. Il s'agit d'une étape préalable au versement de l'accompagnement financier lié à la mise en œuvre des missions confiées aux communes au titre du SPPE. Il sera versé aux communes de plus de 3 500 habitants, qui le reverseront à l'EPCI dans le cas où celui-ci exerce les compétences. Le versement sera effectué par l'agence de services et de paiement dans les 3 mois suivant la publication de l'arrêté. Chaque commune sera informée de la date de paiement par un courrier de l'ASP. Au-delà de la nécessaire révision du montant de l'enveloppe financière jugé insuffisante, l'AMF plaide pour l'ouverture de l'accompagnement aux communes de moins de 3 500 habitants et aux EPCI.

Pour aller plus loin : www.amf.asso.fr/ Réf. BW42656

Financement de la culture

La commission Culture, réunie le 14 octobre, a échangé sur les financements accordés à la culture en 2025 et les perspectives pour 2026 en présence du Syndicat national de la musique. Les élus ont abordé les premières tendances de l'enquête menée par l'AMF au printemps dernier sur l'offre culturelle du bloc local, dont les résultats seront présentés lors du 107^e Congrès des maires. Les membres de la commission ont convenu de saisir la ministre de la Culture pour demander le déplaçonnement des taxes du Centre national de la musique.

Réforme des redevances des agences de l'eau



Adoptée par la loi de finances pour 2024, la réforme des redevances des agences de l'eau est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. L'AMF a organisé le 13 octobre un second webinar avec la FNCCR, les agences de l'eau et la DEB pour présenter les évolutions prévues en 2026, année de pleine application du dispositif de modulation lié à la performance des services d'eau potable et d'assainissement.

Depuis 2025, une redevance sur la consommation d'eau potable et deux redevances de performance modulables ont été instaurées. Ces dernières doivent figurer sur les factures d'eau, avec un coefficient de modulation compris entre 0,2 et 1 pour l'eau potable et entre 0,3 et 1 pour l'assainissement, selon les données inscrites sur SISPEA et Verseau. Un réseau performant bénéficiera d'une minoration, tandis qu'un fort taux de fuites entraînera une majoration. Ces obligations de reporting, très techniques et chronophages, exigent qu'un accompagnement important soit mis en place par les agences de l'eau et les services de l'État. Les communes présentes au webinar ont souligné la technicité du dispositif et la nécessité d'un accompagnement renforcé pour répondre à ces nouvelles obligations. *Revoir le webinar de l'AMF sur www.amf.asso.fr/ Réf. BW42832*

Approche prévention du risque « cyber »

Face aux cybermenaces croissantes, plusieurs acteurs agissent pour la prévention. L'ANSSI définit la stratégie nationale et publie des recommandations. Le COMCYBER-MI élabore la stratégie nationale de lutte contre la cybercriminalité pour le ministère de l'Intérieur. L'OFAC, au sein de la Police nationale, est chef de file opérationnel national et pilote les plateformes PHAROS (signalement de contenus illicites) et THESEE (plaintes en ligne pour cyber escroqueries). L'UNC, pour la Gendarmerie nationale, est chef de file pour les enquêtes cyber en zone gendarmerie. Enfin, Cybermalveillance.gouv.fr informe, assiste les victimes et propose des outils pour les particuliers, les entreprises et les collectivités, contribuant à renforcer la résilience numérique et à diffuser une culture de sécurité partagée.

À VOS CANDIDATURES

PRIX DE LA DÉMOCRATIE 2026



Le Prix de la démocratie, organisé par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, est un prix national valorisant celles et ceux – élus, associations, clubs sportifs ou citoyens – qui, font vivre les valeurs de démocratie,

de solidarité et de liberté. Il distingue depuis trois ans des initiatives concrètes contribuant à renforcer le lien civique et la participation citoyenne. Cette année, quatre prix seront décernés : le Grand Prix de la démocratie, le Prix de la démocratie locale, en partenariat avec l'AMF, le Prix jeunesse, en partenariat avec la Fondation de France, et le prix "Désinfox" avec Orange. Les collectivités locales sont invitées à candidater et à relayer cet appel auprès des acteurs engagés localement.

Plus d'informations sur www.prixdelademocratie.org.

ACCESSIBILITÉ

UNE NOUVELLE BOÎTE À OUTILS POUR LES ÉLUS LOCAUX



La Délégation interministérielle à l'accessibilité (DIA) lance une boîte à outils en ligne pour aider les élus locaux à mieux intégrer l'accessibilité

universelle dans leurs politiques publiques. Conçue avec plusieurs partenaires institutionnels, dont l'AMF, cette plateforme rassemble fiches pratiques, guides, retours d'expériences et supports de communication pour faciliter le passage à l'action. Elle propose une approche claire et adaptée à chaque domaine (urbanisme, culture, communication, etc.) afin de promouvoir davantage à l'échelle locale l'inclusivité et l'égalité d'accès pour tous. La DIA peut également présenter cette boîte à outils lors de congrès ou d'événements réunissant les élus locaux.

Plus d'informations sur www.info.gouv.fr/accessible/ameliorer-l-accessibilite-en-tant-qu-elu-local

SOLIDARITÉ

TÉLÉTHON : APPEL AUX DONS



Chaque début décembre, villes et villages mobilisent près de 4 millions de personnes dans toute la France pour soutenir la recherche contre les maladies rares. Et grâce aux ventes de crêpes, soirées

de crêpes, soirées dansantes, courses du muscle et défis en tout genre, des premières victoires contre la maladie ont été remportées. Des enfants retrouvent la force de bouger, de jouer, de faire leurs premiers pas grâce à des traitements nés dans les laboratoires du Téléthon. Pour continuer à faire bouger les lignes et multiplier ces victoires, près de 15 000 communes seront au rendez-vous les 5 et 6 décembre. Pourquoi pas vous ?

Plus d'informations sur www.telethon2025.fr

CONCOURS

● LAURÉATS DES PRIX ANACEJ

Les lauréats 2025 des prix Anacej ont été dévoilés. Parmi eux, le Conseil municipal des jeunes



de Mulhouse (68) a reçu le Grand prix avec la création du podcast « Pause Chocolat Show ». Celui-ci a été conçu à destination des lycéens abordant des thèmes tels que la pression scolaire,

l'orientation et la gestion du stress à travers des témoignages variés. Pour rappel, ces Prix ont pour objectif de promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local, en récompensant les actions réalisées au cours de l'année précédente par des enfants et des jeunes dans leur collectivité.

Voir sur www.anacej.fr/copie-de-prix-anacej-2025-1

● RUBANS DU PATRIMOINE 2026

La valorisation du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie occupent une place centrale dans les préoccupations des Français. Dans ce cadre-là, les rubans du Patrimoine récompensent chaque année des collectivités locales qui ont réalisé, avec des entreprises du bâtiment, des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Les réalisations peuvent concerner tout type d'édifice présentant un intérêt patrimonial, technique ou culturel particulier. L'appel à candidatures pour l'édition 2026 vient d'être lancé. Toute commune ou intercommunalité souhaitant mettre en valeur son patrimoine réhabilité est invitée à candidater jusqu'au 31 janvier 2026.

Voir sur amf.asso.fr/ Réf. BW42798

MUNICIPALES 2026

FORMATION EN LIGNE DU CNFPT

Pour préparer les élections municipales 2026, le CNFPT propose une nouvelle offre de formation. Réalisée en partenariat avec l'AMF et la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), cette formation est composée de supports d'autoformation, de ressources diverses, de stages ou encore de webinaires.

Voir sur www.cnfpt.fr/municipales2026

Projet de loi de finances 2026

Les collectivités locales sont à nouveau appelées à contribuer massivement à l'effort de redressement des finances publiques.

Parmi les principales mesures concernant le bloc communal :

- Le Dispositif de Lissage CONjoncturel (DILICO) prévoit un nouveau prélèvement de 2 Md€ sur les recettes locales en 2026, soit le double de l'an dernier. Avec 1,22 Md€, le bloc communal supportera une part accrue de l'effort. Les modalités sont aussi plus pénalisantes : le dispositif prévoit un reversement sur cinq ans de 80 % des sommes prélevées, conditionné toutefois à la maîtrise des dépenses locales, mesurée en fonction de l'évolution du PIB.
- Une baisse drastique est prévue sur la compensation versée aux communes et EPCI au titre des allègements d'impôts fonciers accordés sur les locaux industriels. À cela s'ajoute une nouvelle diminution des dotations servant de variables d'ajustement, notamment la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Ces ponctions (1,3 Md€ au total) affecteront particulièrement les territoires industriels.
- La DGF est gelée à son niveau 2025. Les hausses prévues sur les dotations communales de péréquation, similaires à l'an dernier, seront financées sur les parts forfaitaires et entraîneront des baisses de DGF pour une forte proportion de communes.

- Le Fonds vert est réduit de 0,5 Md€.
- Un nouveau Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) est créé, fusionnant la DETR, la DSIL et la DPV, avec une attribution relevant du préfet de département. Cette réforme entraîne une baisse des crédits (-200 M€) et une évolution des critères d'éligibilité.
- Certaines règles du FCTVA sont modifiées. Ainsi en est-il du recentrage des dépenses éligibles sur les seules dépenses d'investissement et du décalage de son versement pour les groupements de communes et les établissements publics territoriaux l'année suivant la dépense (N+1 au lieu de l'année N).
- La dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC) est augmentée de 0,04 Md€ et son bénéfice est élargi aux collectivités d'outre-mer, en remplacement de l'actuel fonds de secours outre-mer (FSOM).
- De nombreuses baisses de moyens sont aussi à noter, par exemple sur l'Agence nationale du sport et le Pass'sport, le Fonds économie circulaire, le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et les Agences de l'eau.

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/ Réf. BW42835

MODIFICATION DU CRITÈRE « VOIRIE »

L'AMF SAISIT LA DGCL POUR CONNAÎTRE LE BILAN

Le critère « voirie », utilisé pour la Dotation de solidarité rurale (DSR), a été modifié en 2025 afin de simplifier son recensement. Auparavant, la voirie prise en compte correspondait aux voies classées dans le domaine public communal, sur la base des éléments transmis par les communes aux préfetures. Désormais, les voies retenues pour la DSR sont directement extraites des bases de données de l'Institut national de l'information géographique et forestière, selon un périmètre défini par décret. Pour une partie des communes, le dispositif entraîne toutefois des hausses ou des baisses très marquées de leur longueur de voirie, avec des effets potentiellement importants sur leurs dotations. Les situations sont, par ailleurs, assez différenciées selon les départements. L'AMF a saisi la DGCL pour demander un bilan précis de la réforme pour y apporter, le cas échéant, d'éventuels aménagements.

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/ Réf. CW42824

LIQUIDATION DES TAXES D'URBANISME

RETOUR SUR LE WEBINAIRE DE L'AMF

Pour réaliser un état des lieux sur la liquidation de la taxe d'aménagement à l'heure où les communes et intercommunalités constatent des écarts entre les prévisions réalisées à partir de l'analyse des autorisations de construire délivrées et les montants effectivement reversés, l'AMF a organisé un webinaire le 15 octobre 2025. Il a permis de répondre aux questions des élus fondées sur les constats d'un décalage conséquent dans la trésorerie des communes lié au retard de versement de la taxe et donc d'une perte de visibilité budgétaire, d'une dépendance accrue aux obligations déclaratives des pétitionnaires et d'un risque de fragilisation de la relation avec l'administré. Les élus ont demandé l'évolution de la législation afin d'intégrer des mesures correctives permettant une taxation plus précoce et adaptée aux enjeux d'un aménagement durable de leurs territoires. La DGFIP a garanti qu'aucune prescription ne s'appliquerait sur les créances en cours. *Revoir le webinaire de l'AMF sur www.amf.asso.fr/ Réf. BW42803*

Compte financier unique (CFU)

Le CFU est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il devient obligatoire à compter de l'exercice 2026, c'est-à-dire une production au plus tard au cours du premier semestre 2027. Pour accompagner les collectivités qui souhaitent engager dès à présent sa mise en œuvre, l'AMF met à disposition une note synthétique présentant les principes du dispositif ainsi que les modalités de son déploiement.

Voir sur www.amf.asso.fr/ Réf. CW42808

Guide sur le M57

Le Guide relatif aux imputations budgétaires et comptables M57 est un outil d'aide à l'imputation, conçu principalement – mais non exclusivement – à destination des petites collectivités locales. Ce document, dépourvu de portée réglementaire, s'adresse tant aux collectivités qu'aux comptables. Il propose des préconisations pour les principales opérations du secteur public local en matière d'imputation budgétaire et comptable. Le guide est disponible dans une version 2025.

Voir sur www.amf.asso.fr/ Réf. CW42800

EduRénov 2025-2026

L'AMF a participé le 8 octobre au Comité des partenaires EduRénov pour dresser le bilan du programme (5 400 projets soutenus, 1,5 million d'élèves concernés) et définir les priorités 2025-2026 : renforcer l'accompagnement des collectivités, accroître la présence en QPV et outre-mer, mieux connaître l'état du parc scolaire et faciliter l'accès aux financements pour accélérer la rénovation énergétique.

Voir sur www.banquedesterritoires.fr/edurenov

La vie du réseau

■ Déplacement des élus

En cette fin d'année, les élus du bureau de l'AMF participent activement aux nombreuses assemblées générales départementales de maires.

Ainsi, **André Laignel**, 1^{er} vice-président délégué de l'AMF est intervenu à l'Assemblée générale des maires du Puy-de-Dôme le 4 octobre. **Murielle Fabre**, Secrétaire générale, s'est rendue aux Universités des mairies de l'Ouest parisien le 8 octobre et au Congrès des maires de l'Isère le 11 octobre. **Jean-François Vigier**, vice-président de l'AMF, a participé au Forum Ensemble 91, le 9 octobre.

David Lisnard, président de l'AMF, s'est exprimé devant les maires des Alpes-Maritimes, le 9 octobre et devant les maires du Morbihan, le 11 octobre.

Véronique Pouzadoux, vice-présidente de l'AMF, a quant à elle pris part, le 9 octobre, au Congrès des maires de l'Aveyron. **Joseph Ségura**, secrétaire général adjoint, s'est exprimé à l'occasion du Congrès des Alpes-de-Haute-Provence le 16 octobre, avant de participer au Congrès des maires de la Haute-Savoie, le 17 octobre. Le même jour, **Joël Balandraud**, vice-président de l'AMF, a participé au Congrès des maires du Lot avant de prendre part à l'Assemblée générale des élus de la Haute-Vienne le lendemain.

Edith Gueugneau, vice-présidente de l'AMF, s'est exprimée à l'Assemblée générale des maires du Cantal, le 17 octobre. Le 18 octobre, **Frédéric Chéreau**, vice-président de l'AMF, a pris part au Congrès départemental des maires de la Sarthe. Enfin, le même jour **Frédéric Leturque**, vice-président de l'AMF, intervenait au Congrès des maires de l'Oise.

■ Téléchargez l'application officielle du 107^e Congrès

Conçue pour accompagner les participants tout au long du 107^e Congrès, l'application officielle met à votre disposition l'ensemble des informations essentielles : le programme, les temps forts, les intervenants, les vidéos en direct, le fil d'actualité et les informations pratiques (accès, restauration, plans). Vous y retrouverez également le Grand quiz des maires, un moment ludique et participatif autour des grandes thématiques de la gestion communale et intercommunale. Intuitive et complète, l'application vous permet de suivre en temps réel les débats et interventions et d'organiser votre propre programme pour profiter au mieux du Congrès.

■ Météo France renforce son service d'alerte aux pluies intenses avec une prévision à trois heures

Météo-France propose, depuis 2021, le service APIC, qui s'enrichit d'une nouvelle fonctionnalité. Dès lors qu'une commune est concernée par un avertissement, il est possible d'afficher sur la carte la prévision des pluies dans les 3 heures et les valeurs de l'indice de confiance associées. Cette prévision indique si des pluies faibles, modérées ou fortes sont attendues dans l'heure qui vient puis dans les deux heures suivantes. Elle vise à informer du risque d'aggravation de la situation par la survenue prochaine de nouvelles pluies, qui viendraient s'ajouter à des cumuls déjà exceptionnels, et de la probabilité de fin de l'épisode pluvieux en cours.

Pour vous abonner gratuitement : <https://apic-pro.meteofrance.fr/login/?next=/>

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 439 | Gratuit
AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Crédits photographiques : © Ville de Cannes, Service d'information du Gouvernement, p. 1, © AdobeStock, p. 2, p. 3.



LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 439
DE NOVEMBRE 2025

Enjeu. Fin de la 2G-3G : attention danger.
Territoires. Sauver les petites lignes ferroviaires.

Enquête. Les relations élus-agences régionales de santé (ARS).

Juridique. L'assurance des collectivités : obligations et bonnes pratiques.

Votre mandat. Cyberharcèlement : les élus disent « stop ».



Un modèle unique en France



Une souveraineté publique étendue
pour une confiance augmentée



Une offre numérique complète



Un acteur public sans financement public
(ni subvention, ni cotisation)

Connectivité et réseaux

Cloud et Datacenter

Cybersécurité et protection des données

Centrale d'achats numériques



Impulsé par la Région
Pays de la Loire

gigalis.org